

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

18 AVR. 2017

Attribution	Rectorat de l'Académie Grenoble Secrétariat Général	Information JEL G
DDEN 73	20 AVR. 2017	DEL G
Avis		

La ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les chefs de divisions  
des examens et concours

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

S/c de Mesdames les rectrices d'académie et  
Messieurs les recteurs d'académie

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Service de l'instruction  
publique et de l'action  
pédagogique

Sous-direction du socle  
commun, de la  
personnalisation des  
parcours scolaires et de  
l'orientation

Bureau des collèges

Dgesco A1-2  
n° 2017-0031

Affaire suivie par  
Brigitte Réauté

Téléphone  
01 55 55 38 44

Courriel  
brigitte.reaute  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

**Objet :** Dispense de la partie d'épreuve « physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie » à la session 2017 du Diplôme national du brevet (DNB) pour les candidats bénéficiant d'un dispositif UPE2A.

Pour cette session 2017 du diplôme national du brevet, il est possible de dispenser les candidats bénéficiant d'un dispositif UPE2A, qui en feraient la demande, de la partie d'épreuve « physique-chimie, SVT, technologie », au motif que ces enseignements ne leur ont pas toujours été assurés au cours de leur scolarité en cycle 4 et que les modalités d'attribution du DNB ont changé pendant cette période.

Cette possibilité de dispense doit être communiquée par les chefs d'établissement aux candidats et à leurs représentants légaux. Les demandes de dispense doivent être transmises par les chefs d'établissement à la Division des examens et concours de l'académie d'inscription des candidats.

La prise en compte de cette dispense éventuelle est déjà prévue dans l'application CYCLADES pour le cas des candidats bénéficiant du dispositif ULIS et des candidats issus de l'enseignement en milieu pénitentiaire, tel qu'indiqué par le courrier n° 2017-030 du 17 mars 2017.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès de tous les personnels concernés.

Pour le ministre et par délégation  
La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence ROBINE